



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 4 JUILLET 2016

Etaient présents : M. P. PANNETIER, Mme P. GISLE, MM. P. BERQUET, E. DUPONT, Mmes S. MURGADELLA, D. MARIOT, M. E. NIVET, M. Y. GOUNOT (à partir de la délibération n° 2016/33), MM. A. POUULOT, B. LERISSON, Mmes N. THERRE, C. FERNANDES, J. MAHLMANN

Absents excusés : Mme F. FORZANI pouvoir à M. P. BERQUET
M. Y. GOUNOT (jusqu'à la délibération n° 2016/32)

Absent : M. C. LE DANTEC

Secrétaire de séance : M. E. NIVET

1/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 23 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 23 mars 2016

2/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 6 avril 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 6 avril 2016

3/ Indemnité de conseil 2015 à Mme Sylvie BIERJON, Trésorier Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas accorder l'indemnité de conseil attribuée au Trésorier Principal Mme Sylvie BIERJON.

4/ Présentation d'une créance en non-valeur sur le budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas admettre en non-valeur la somme de 1815,98 € sur le budget de la commune.

MAINTIENT la poursuite du recouvrement sur la succession en créancier de la procédure de liquidation judiciaire.

5/ Demande de subvention pour des travaux d'accessibilité des passages protégés de la voirie, au titre de la dotation d'action parlementaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'action parlementaire pour un montant de travaux hors taxes fixé à 43 900€, correspondant à l'accessibilité des passages protégés de la voirie. **DIT** que le montant sollicité ne doit pas dépasser 50% du montant HT du projet. **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

6/ Contribution 2016 à la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 7 voix POUR, 4 voix CONTRE (MM. P. BERQUET, E. NIVET, Mme F. FORZANI, M. B. LERISSON) 3 Abstentions (Mmes S. MURGADELLA, D. MARIOT, C. FERNANDES)

INSCRIT en dépense la contribution 2016 de la commune à la cellule d'animation pour un montant de 335€.

7/ Redevances d'occupation du domaine public – modification des tarifs dépôt de matériaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ABROGE sa délibération n° 2013/14 du 28 mars 2013.

DECIDE de fixer les tarifs d'occupation du domaine public tels que figurent ci-après :

OBJET	MODE DE CALCUL	TARIFS TTC
Baraques de chantier	10 € / m² / forfait semaine **	10 €
Echafaudages tous types	7 € / m² / mois*	7 €
Bennes	5 € / jour	5 €
Dépôts de matériaux	1,5 € / m² / jour***	1,5 €
Terrasses ouvertes	15 € / m² / an	15 €
Terrasses fermées	20 € / m² / an	20 €
Véhicule de vente ambulante régulier (camion pizza ...)	5 € / mois	5 €
Autres marchands ambulants occasionnels (camion de vente....)	20 € / jour	20 €
Marchands ambulants à l'étalage	10 € / jour*	10€
Cirque	40 € / jour	40 €

Occupation du domaine public ne présentant pas un caractère commercial ni sur le fond ni sur la forme « publicités rémunérées »		Gratuit
---	--	----------------

- * tout mois commencé est dû
- ** toute semaine commencée est due
- *** avec une partie fixe de 15€ lors du dépôt, puis 1,50€/m2/j à partir du 2^{ème} jour

DIT que les modalités pratiques seront appliquées par voie de règlement.

8/ Fixation des tarifs de tournage de films

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs de tournage de films dans les bâtiments publics. **DIT** que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget communal à l'imputation prévue à cet effet.

9/ Création d'emploi adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 juillet 2016 :

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe - ancien effectif 1
- nouvel effectif 2

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

10/ Approbation du règlement intérieur du temps des activités périscolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à la modification du règlement intérieur du temps des activités périscolaires telle que définit en rouge dans ledit règlement et joint à la délibération et portant sur :

- Article 1 : conditions d'inscription
- Article 2 : les absences
- Article 4 : horaires
- Article 6 : mode de paiement

11/ Approbation de la modification du règlement intérieur de l'étude surveillée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à la modification du règlement intérieur de l'étude surveillée telle que définit en rouge sur ledit règlement et joint à la délibération.

- Article 3 – tarifs : calcul du quotient familial
- Article 4 – mode de paiement

12/ CIG – demandes d’affiliation volontaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

DONNE un avis favorable aux demandes d’affiliation de Madame le Maire de Plaisir (78) et de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise au centre de gestion

13/ Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l’organisation des jeux olympiques et paralympiques d’été de 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 Abstention (M. B. LERISSON)

ARTICLE UNIQUE - APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l’Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d’été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

14/ Approbation du plan de zonage d’assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

DECIDE d’approuver le plan de zonage de l’assainissement tel qu’il est annexé à la présente. **DIT** que la présente délibération fera l’objet, conformément aux articles R 123.10 et 123.12 du Code de l’Urbanisme, d’un affichage en mairie durant un mois et d’une mention dans deux journaux.

DIT que le plan de zonage de l’assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

- A la mairie de Châteaufort aux jours et heures habituels d’ouverture des bureaux
- A la Préfecture des Yvelines

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l’accomplissement des mesures de publicité précitées.

15/ Demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie et du Conseil Régional d’Ile de France pour l’acquisition de matériel alternatif visant à la suppression de produits phytosanitaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix CONTRE (M. B. LERISSON), 1 Abstention (Mme P. GISLE),

ABROGE sa délibération n° 2015/71 du 2 décembre 2015. **REITERE** son engagement à viser la suppression de l’utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire de sa commune.

APPROUVE l’opération pour un montant retenu de 26 430,50€ HT. **SOLLICITE** l’aide financière de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie à hauteur de 50% du montant plafonné à 13 215,25€ HT, soit 6 607,62€ HT. **SOLLICITE** l’aide financière du Conseil Régional d’Ile de France au taux maximum aux fins d’acquisitions des matériels sus-énoncés.

La séance est levée à 21h45

Le Maire,

Patrice PANNETIER